

ARRÊTÉ n° 2025/370

**AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DÉBIT DE BOISSONS DE 3^{ème} CATÉGORIE
– LES ARCADES – 20 ANS DE L'ETANG SALÉ–
DIMANCHE 05 OCTOBRE 2025 -**

Le Maire de la Commune de Courthézon,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L3335-1 et L3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213 et suivants,

Vu les articles L3331-1 et L3334-2 du Code de la Santé Publique,

Considérant la demande de Monsieur ABADIE Laurent, SAS Les Arcades, 23 boulevard Victor Hugo, 84350 Courthézon, reçue le 24 septembre 2025,

Considérant la manifestation des 20 ans de L'Etang Salé,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La demande d'occupation temporaire du domaine public formulée par Monsieur ABADIE Laurent, SAS Les Arcades, 23 boulevard Victor Hugo, 84350 Courthézon est autorisée le dimanche 05 octobre 2025 de 09h00 à 17h00.

Article 2 : Monsieur ABADIE Laurent, désigné en tant que responsable de la buvette, est autorisée à ouvrir :

Un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie le :

Dimanche 05 octobre 2025

à l'Etang salé, Route de Châteauneuf du Pape, 84350 Courthézon

Article 3 : La commune ne pourra pas être reconnue responsable pour l'insuffisance de la signalisation mise en place par les pétitionnaires.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dont dépend la commune dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Le Maire, le Commandant de Brigade de Gendarmerie Nationale de Châteauneuf du Pape, les Policiers Municipaux, les Sapeurs-Pompiers de la Caserne de la Grange Blanche, Monsieur ABADIE Laurent, SAS Les Arcades, 23 boulevard Victor Hugo, 84350 Courthézon, sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Courthézon, le 24/09/2025



Pour Le Maire, Nicolas PAGET,
L'Adjoint à la sécurité, Cyril FLOURET,